

Mont-Saint-Père

infos

Bulletin municipal de la commune de Mont-Saint-Père

Numéro 45 - février - mars 2022

@ Véronique Darbonville

Édito du maire

Pas de neige cet hiver

Des actus

N ombreuses, elles vous sont détaillées dans ce nouveau bulletin. Le budget 2022, le veau, la forêt, les travaux, le point de déchets verts, les animations pour le printemps, ne voyez dans cette liste, aucun classement par ordre d'importance...

Le recensement

Nous sommes donc 687 Montépierrin(e)s recensés au cours de ce mois de février soit 7 de moins que lors du dernier recensement de 2016. Le nouveau protocole de collecte imposé par l'Insee à nos recenseuses ne leur a pas facilité la tâche. Elles vous remercient du bon accueil que vous leur avez (presque) tous réservé.

Ukraine

Mont-Saint-Père n'est pas resté absent de l'élan de solidarité qui se manifeste autour des réfugiés ukrainiens. Ce sont 12 m³ des articles demandés qui ont été collectés en trois heures.

En espérant que les images d'horreur qui défilent quotidiennement sur nos écrans depuis le 24 février cessent au plus vite. ■

Bien à vous,

Gilles Cordival

Vie au village

UN VEAU EN VADROUILLE



Entre le 26 et le 28 janvier dernier, un veau de race Aubrac âgé d'une dizaine de mois s'est promené dans notre village. Un jeune broutard qui depuis son sevrage ne se nourrit plus que d'herbe de pâturage. Autant dire que les tentatives de l'approcher avec des seaux d'alimentation sont restées vaines.

Sans aucune identification puisque vraisemblablement élevé illégalement par un particulier d'un village situé à une dizaine de kilomètres, celui-ci l'aurait finalement retrouvé quelques jours plus tard puis abattu discrètement on ne sait pas précisément où. Pas très glorieux. ■



PÉTANQUE

Le terrain de pétanque a été remis à neuf.

Nettoyage, rajout de gravier, compactage, tout pour pouvoir pratiquer dans de bonnes conditions le jeu de boules.

Un grand merci aux bénévoles pour leur disponibilité.

Rendez-vous tous les mercredis à partir de 14 heures. ■



Dominique MORLET
06 86 67 08 93

BONS DE STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS

Les bons 2022 sont disponibles en mairie. Offerts par la fondation Brigitte Bardot, ils sont à retirer en mairie pour vous rendre chez un vétérinaire partenaire. ■



LE RETOUR DES BEAUX JOURS

Quelques petits rappels de règles de bon voisinage à respecter. (à retrouver dans l'encart de ce bulletin)

Tonte et tout matériel bruyant de jardinage

Horaires autorisés

- du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 19h,
- les dimanches et les jours fériés, de 10h à 12h.

Extrait de l'arrêté préfectoral du 19/04/2016 portant réglementation des bruits de voisinage – Article 20

Brûlages des déchets verts

Ils sont interdits par :

- l'Art. L.541-3 du code de l'environnement ;
- l'Art. 84 du règlement sanitaire départemental. ■



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ, IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

Des solutions alternatives existent :

- BROYAGE
- COMPOSTAGE
- PAILLAGE

DÉPÔT COMMUNAL DE DÉCHETS VERTS

Exclusivement réservé aux habitants particuliers de MONT-SAINT-PÈRE

Ce qui est accepté



tonte de pelouse



petites branches



feuilles, tailles de végétaux



plantes et végétaux flétris

Tout ce qui est broyable ou compostable...

Ce qui est interdit

Tout ce qui n'est ni broyable ni compostable



bois



gravats



tronçonnages



encombrants

Ces déchets peuvent être déposés à la déchèterie intercommunale de Condé-en-Brie

Accès

Ce point de « dépôt vert » est ouvert du vendredi - 12h00 au lundi - 9h00

Tout dépôt identifié non autorisé sera poursuivi et puni d'une amende jusqu'à 1 500 €

Soyons responsables !



CIMETIÈRE

Une plaque reprenant les noms des sépultures regroupées dans l'ossuaire sera bientôt posée. Un monument viendra également remplacer l'infâme plaque d'acier rouillé qui lui sert de « couvercle ». Il sera posé dès que la subvention de 50% prise sur le fond de concours de l'agglo sera versée (600 € de reste à charge). ■

**DEPUIS DÉCEMBRE 2018
REPOSENT DANS L'OSSUAIRE DU CIMETIÈRE
DE MONT-SAINT-PÈRE**

BAHIN ERNEST (1860-1936)	CLAVIER ROBERT (1917-1945)	LEFRANC MARIE (1-1872)
BAHIN PIERRE (1-1905)	CORNILLUS ? (1-1)	LEGAND / GOUTEAU FAMILLE (1-1)
BELLOT ANGÈLE (1866-1956)	DAUDIGNY EUGÈNE (1-1872)	MARLE FAMILLE (1-1)
BIDARD VICTORINE (1-1918)	DAUDIGNY VICTORINE (1-1868)	MOYAT JOSEPH (1-1878)
BIZOT MARIE (1847-1931)	DEHU/MARCHAL FAMILLE (1-1)	PAQUELET MARIE-CHRISTINE (1-1871)
BLAVIER ARTHUR (1-1906)	DELAÏRE PIERRE (1-1)	PERONNE FLORE (1830-1910)
BOCQUET BAPTISTE (1-1857)	DELIGNY JEAN-CHARLES (1874-1874)	PLISSON ACHILLE (1-1918)
BOCQUET LOUISE (1-1853)	DELIGNY LÉOPOLD (1832-1891)	REMY EMILIE (1-1856)
BOILEAU MARIE (1-1878)	DUBOIS MARIE-CATHERINE (1815-1892)	RIDART ? (1-1)
BOUCHEZ LÉOPOLD (1864-1902)	GARNIER MARIE (1-1877)	RIDART PIERRE (1-1881)
BOUCHEZ MARIE (1-1831)	GAULTIER AUGUSTIN (1-1)	ROLLET HELOÏSE (1856-1908)
BOURSIER AUGUSTINE (1-1901)	GUILLEMET EDMOND (1-1892)	ROLLET ZOE (1-1891)
BOURSIER JEAN-PIERRE (1-1894)	GUYOT HONORIS (1884-1935)	ROUCHAUSSEE CELESTINE (1865-1950)
BOUVIER ? (1867-1877)	GUYOT MARC (1883-1952)	SAINTE DELPHINE (1844-1898)
BOUVIER ? (1982-1848)	INDOUT ALEXANDRE (1-1871)	SAINTE NAPOLÉON (1-1893)
BRISMONTER MARIE (1-1921)	JACQUIN LOUIS (1-1887)	THIERINE JOSEPHINE (1-1856)
CERTEUX ANNE (1-1)	LEFRANC ALBERT (1-1864)	TREY AUGUSTE (1-1922)
CHAPELAIN FRANÇOIS (1-1867)	LEFRANC CAROLINE (1800-1877)	TREY MARTHE (1-1908)

ET LES RESTES DE 11 CORPS DONT L'IDENTITÉ N'A PU ÊTRE RETROUVÉE

LISTE ÉTABLIE EN JUILLET 2021



SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

En lien avec le comité de jumelage Château-Thierry/Grybow, la commune, le comité des fêtes et le club des jours heureux se sont associés à l'élan de solidarité envers l'Ukraine et son peuple qui souffrent des conséquences de la guerre.

Nos 3 moments de collecte de dons pour venir en aide aux ukrainiens ont été un succès. C'est un plein camion qui est parti de notre commune vendredi après midi chargé de votre solidarité.



Un grand merci à tous pour votre générosité.

Si vous souhaitez prolonger cet élan de solidarité en vous mobilisant en faveur de l'accueil des réfugiés ukrainiens (hébergement, aide logistique, traduction, etc.), la préfecture vous invite à consulter le site internet : <https://parrainage.refugies.info/>. ■

BROCANTE DU 1^{ER} MAI

La brocante du 1^{er} mai est cette année organisée par l'association Ju'st Dance.

Les inscriptions peuvent être déposées sur papier en mairie qui transmettra..

Pour tout renseignement, **uniquement** ci-dessous.... ■



Juliette
07 70 48 95 16
just.dance02400@gmail.com

Mairie
mairie.mont.st.pere@gmail.com

FESTIVAL MUSIQUE EN OMOIS 2022



Le festival « *Musique en Omois* » installe sa scène une nouvelle fois cette année à Mont-Saint-Père.

le vendredi 1^{er} juillet.

Comme en 2019, nous aurons besoin de bénévoles pour organiser cet événement qui avait accueilli autour de 1500 personnes lors de sa précédente édition. ■

Budget 2022

Le Conseil municipal s'est réuni le 25 mars dernier pour adopter le budget primitif pour l'année 2022.

Les années difficiles sont derrière nous

Le dossier de la « grosse pierre » est soldé. Trois emprunts datant de 2007 et 2010 ont fini d'être remboursés au début de cette année. N'en restent que deux contractés en 2014 et 2017 (voirie) pour une annualité de remboursement de 20 000 € soit moins de 2 % du budget global.

Des finances très saines

La capacité de désendettement de la commune se situe donc actuellement à 1,01 année, quand le Trésor public recommande de ne pas dépasser 12 années et fixe son seuil d'alerte à 15 années.

La ressource exceptionnelle de la coupe de la forêt en 2021 place notre épargne nette à 34,58 % quand le même Trésor public estime qu'au-delà de 15 %, elle serait trop confortable...

Cette saine gestion des finances communales est bien sûr à mettre également au crédit de mes prédécesseurs.

Et donc des projets à rattraper

Une multitude de petits investissements qui ont manqué pendant les années de vaches maigres parmi lesquels des outillages, les illuminations de Noël, l'entretien des véhicules, le renouvellement informatique de l'école, l'entretien des murs propriétés de la commune.

Et de plus grands à ouvrir

Avec l'arrêt de bus, nous inscrivons donc au budget 2022 l'ouverture de la réhabilitation de la salle communale, un plan pluriannuel d'embellissement du village en partenariat avec le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme de l'Aisne (CAUE02) et la mission UNESCO et le plan de relance pour la forêt.

La rénovation de la rue David Nillet et celle de l'aire de jeux sont lancés. Le temps administratif fait que nous n'aurons seulement à les inscrire sur le budget 2023.

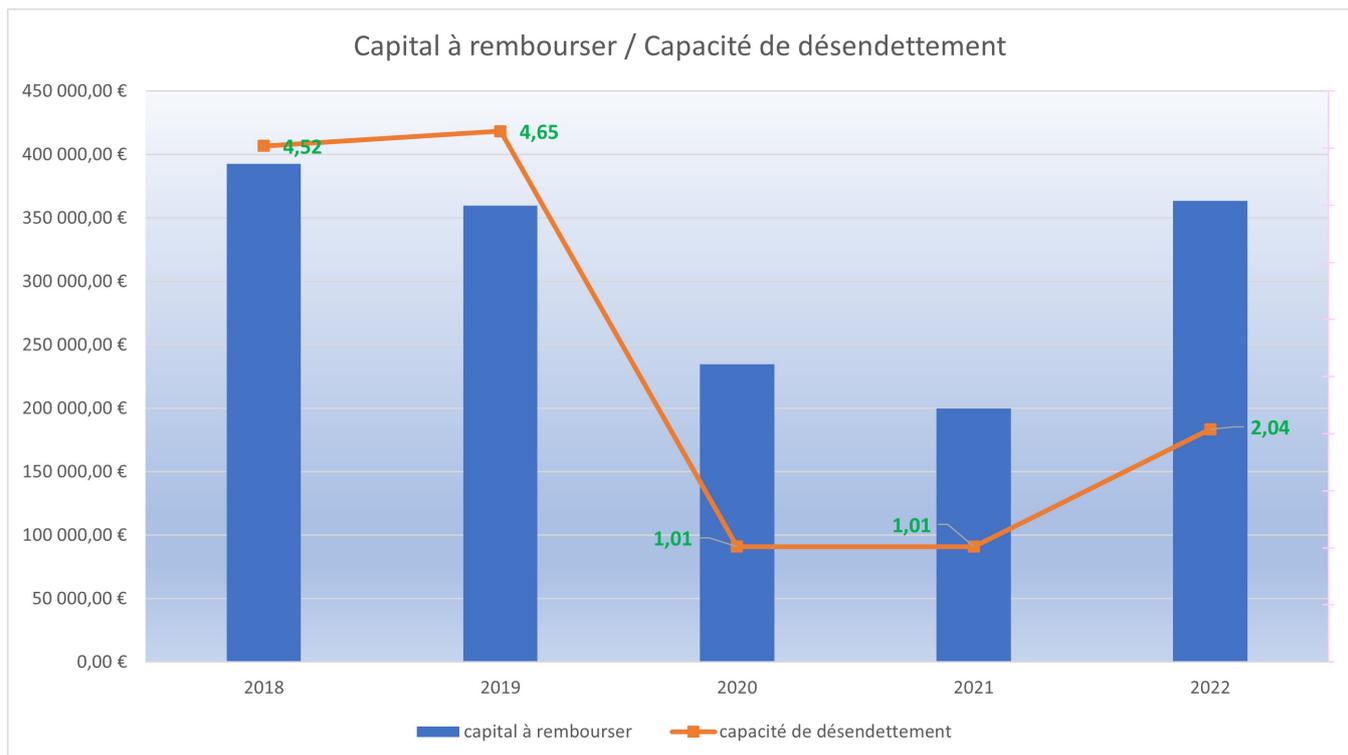
Avec le financement

Notre épargne confortable, notre endettement quasi nul nous permettront de négocier avantageusement un emprunt auprès des banques et ainsi ne pas entamer le revenu de la coupe. Le taux d'intérêt se situe en ce moment autour de 1 %.

Pas d'augmentation de la part communale sur les taxes locales

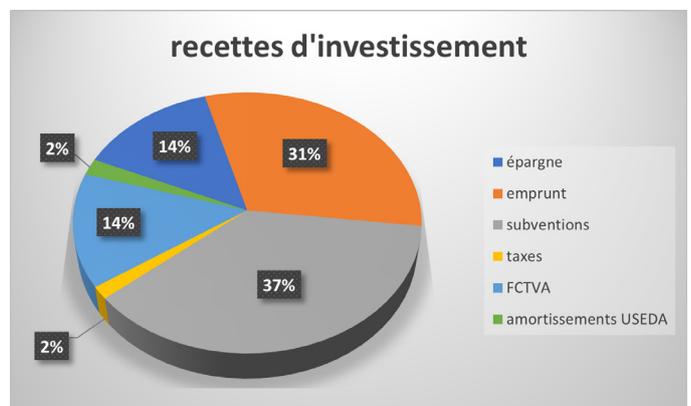
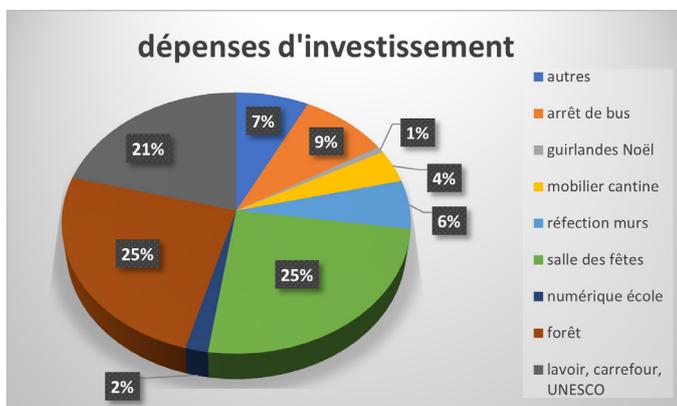
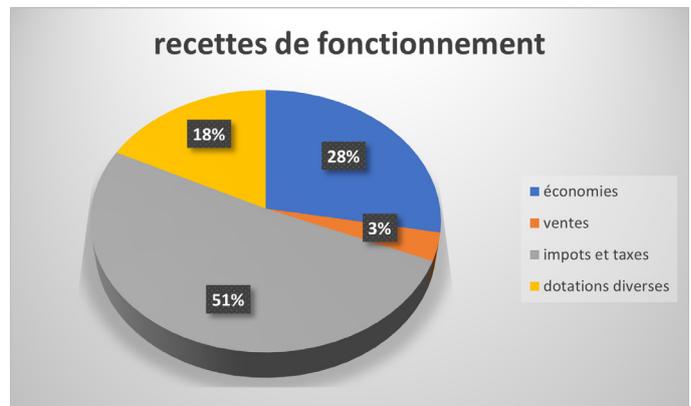
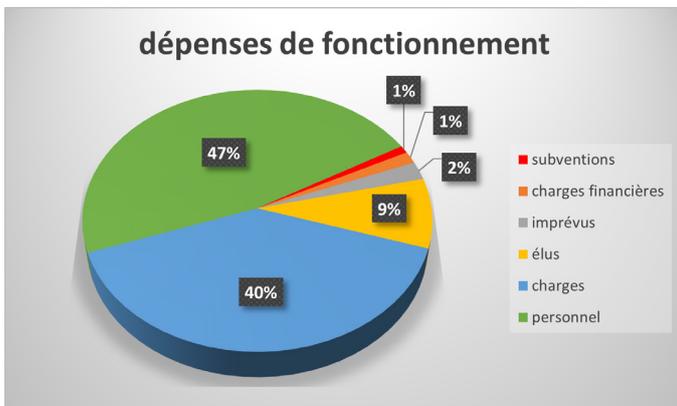
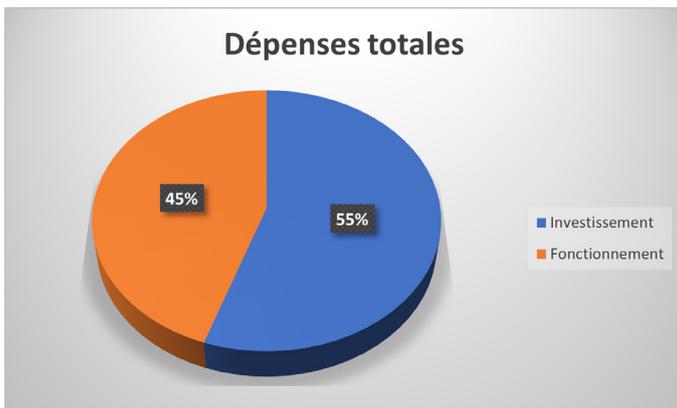
La part locale des taxes locales reste inchangée. ■

Gilles Cordival



Le budget primitif 2022 est équilibré autour :

- d'une section de fonctionnement de **518 259,52 € (en baisse de 8,4 %)**
- d'une section d'investissement de **641 623,52 € (en hausse de 8,1 %)**
- pour un budget total de **1 159 883,04 € (en hausse de 3,0 %)**



Dossiers

LA FORÊT

La gestion (surveillance, entretien, coupes, reboisements) de la forêt de Mont-Saint-Père dite « *les usages* » est confiée depuis très longtemps à l'Office national des forêts (ONF). Sur son expertise, le précédent Conseil municipal, sous la présidence du maire Joseph Rollinet, a dû prendre en 2018 la cruelle délibération de faire abattre l'ensemble des frênes menacés par la « *chalarose* », maladie irréversible due à un champignon. Ils représentaient à eux seuls 64,7% de notre forêt.

Un très large quart nord-est de la France est désormais touché.

Une décision éclairée

Une bonne décision difficile mais sage car la forêt était en péril.

En 2019, l'ONF propose donc le volume de coupe à une vente aux enchères à Rouen. Il est adjugé le 30 avril 2020 pour la somme avantageuse de 253 000€, emporté par un exploitant forestier du nord de l'Aisne.

C'était donc une décision éclairée du précédent maire car depuis, le marché s'est effondré. Tous cherchent maintenant à vendre leurs frênes à présent malades, dégradés. Sans cette anticipation, Il ne nous serait resté que nos yeux pour pleurer...

Restaurer dans un délai de 5 ans après une coupe est une obligation

En 2020, l'ONF envisage alors compter sur une seule régénérescence naturelle en conseillant toutefois à la commune de provisionner 150 000 € de replantation (sans aucune subvention à espérer) si celle-ci s'avère insuffisante en densité et en diversité des essences.

Mais en 2021, l'ONF nous présente un nouveau scénario. Le plan de relance de l'État propose maintenant de financer



à 80% un plan de reboisement. Il ne se substitue pas à la régénérescence naturelle, bien sûr conservée, mais propose de la compléter par la plantation d'essences nouvelles diversifiées, optimisées.

43 000 € d'investissement

C'est la somme qu'il en coûtera à la commune pour recréer une forêt raisonnée plus résistante au réchauffement climatique annoncé.

C'est un investissement qui ne pourra s'évaluer qu'à l'horizon des années 2050. Ce 4 mars 2022, le Conseil municipal en avait pleinement conscience au moment du vote sur l'autorisation donnée au maire pour signer la convention avec l'État.

Entamées en 2021, les coupes se poursuivent jusqu'en 2023. Les replantations s'étaleront de 2023 à 2025.

Le plan ONF de reboisement est consultable en mairie. ■

FIBRE OPTIQUE

Les travaux de déploiement sur la commune sont terminés. Il peut rester néanmoins des problèmes techniques particuliers liés au raccordement de votre domicile. Dans ce cas, c'est désormais uniquement auprès de votre fournisseur d'accès internet qu'il convient de vous adresser. La mairie ne peut plus intervenir que pour des problèmes d'adresse non ou mal référencée. ■



PLATEAU ARRÊT DE BUS

Le plateau « *arrêt de bus* » est terminé. Il aurait été trop simple que le bus puisse désormais l'utiliser.

Non. Il doit maintenant être validé par les services de la région Hauts-de-France compétent en matière de ramassage scolaire, de l'agglomération qui lui a délégué cette compétence, de la voirie départementale et en présence de l'Agence départementale d'ingénierie et de conseil de l'Aisne (ADICA) qui a supervisé les travaux. ■



Travaux

ENTRÉE DE LA MAIRIE

Peut-être, s'il vous arrive de passer en mairie, aurez-vous remarqué que les peintures et les marches de l'escalier menant à son premier étage n'étaient plus de leur toute première jeunesse.



Sans autre témoignage permettant pour l'instant remonter plus loin, elles étaient déjà là à la fin des années 80. Les employés communaux ont profité de l'hiver pour remettre à neuf. Il reste encore à l'agréments par les splendides photos que l'on pourra puiser sur le site Fb photos de la commune. Que ses nombreux contributeurs en soient d'ailleurs ici remerciés. ■

PEINTURES INTERDICTION DE STATIONNER



Les bordures jaunes matérialisant les diverses interdictions de stationner dans le village ont été repeintes par les employés communaux. Leur état de défraîchissement aurait pu laisser supposer qu'elles n'étaient plus d'actualité. Il n'en n'est rien du tout. ■

MIROIRS

Un miroir avait été endommagé rue Marcel Dolhem par les travaux de démolition. Il vient d'être remplacé. ■



Un nouveau miroir a aussi été commandé pour être placé dans le virage route d'Epieds où une sortie de propriété pose également un réel problème de sécurité. ■



PANNEAUX À POSER



Plusieurs chemins ruraux sont régulièrement défoncés par des motos, des quads, même des 4x4. Un arrêté municipal datant du 7 août 2005 les interdit pourtant à toute circulation de véhicules de loisir à moteur mais sans avoir mis en application son article 3 :

« Des panneaux réglementaires seront apposés à chaque extrémité

des chemins ruraux concernés pour signaler de façon visible cette réglementation. »

Pas convaincus qu'ils terrorisent les contrevenants, mais ils auront au moins le mérite d'exister. ■

BALISAGE CHEMIN DE RANDONNÉE

Les services du département ont fini de poser le balisage du chemin de randonnée « entre vignes et Marne ».

Celui-ci sera officiellement inauguré le 30 avril.

On espère vous voir nombreux ce jour-là. ■



DÉPÔT COMMUNAL DE DÉCHETS VERTS

RÉOUVERT DEPUIS LE 25 MARS

Animations



- ▶ le samedi 11 juin : Trail de 11 km en fin d'après-midi
- ▶ le samedi 18 juin : Fête de la musique l'après-midi
- ▶ le vendredi 1^{er} juillet : Festival « *Musique en Omois* »
- ▶ le jeudi 14 juillet : Fête communale
- ▶ le dimanche 11 septembre : Brocante

recherche toujours plus de bénévoles



Mont-Saint-Père en fête
mspenfete@mont-saint-pere.fr



Suite à la pandémie, le club était en sommeil depuis mars 2020. Nous avons repris nos rencontres du mardi en septembre 2021. Un gel est à la disposition des adhérents à l'entrée de la salle et nous faisons attention que tout le monde porte le masque. Nous comptons 30 adhérents et 15 à 18 personnes se retrouvent les mardis entre 14h30 et 17 h.

Ces rencontres nous permettent de mieux nous connaître, de s'entraider, de passer un bon moment autour de jeux ou de travaux manuels, sans oublier le traditionnel goûter. Nous avons actuel-

lement deux équipes de belote, une équipe de jeux de société, et une équipe de travaux manuels.



Comme tous les ans, nous sommes allés voir une pièce de théâtre à Montmirail, « PANIQUE au PLAZZA ».

Un bon moment où le rire fuse du début à la fin de la pièce de théâtre.

Notre projet pour cette année est notre exposition qui aura lieu :

- ▶ le samedi 14 mai de 9h30 à 12h et de 14h à 18h,
- ▶ le dimanche 15 mai de 14h à 18h.

Venez nombreux, voir simplement nos travaux et peut-être aurez-vous un coup de coeur pour un article. ■



Marie-France PEUVRIER
06 73 41 08 49

L'UNION SPORTIVE DES VALLÉES revient à Mont-Saint-Père



Les buts sont installés et les repères pour les marquages du terrain sont faits. Plusieurs équipes reviennent déjà s'entraîner les soirs de semaine et des matchs de championnat se dérouleront bientôt sur le terrain. ■

Mont-Saint-Père Infos n°45

Directeur de la publication : Gilles CORDIVAL

Rédaction : commission culture - communication - vie au village - tourisme

Crédits photos : Véronique Darbonville - mairie

Impression : IPNS



Georges SERRES
06 82 00 46 61



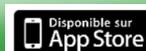
Juliette
07 70 48 95 16
just.dance02400@gmail.com



36 enfants et 6 accompagnateurs pour une sortie au Musée des Sciences et de l'Industrie le 11 février



spectacle à Brasles



Commune de Mont-Saint-Père

03 23 70 30 76 - mairie.mont.st.pere@gmail.com



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »